

8 Faits divers & Justice

Viol sur mineure à Lambaréné

Un adolescent abuse de sa cousine de 3 ans

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

A peine est-il sorti de la puberté, que C-J. M. se trouve déjà dans de sales draps. A 16 ans, il vient d'être arrêté par les éléments de l'antenne de la Police d'investigations judiciaires (Pij) de Lambaréné, pour un viol présumé sur sa cousine de 3 ans, E. E. G. L'intéressé doit être déféré cette fin de semaine, devant le juge d'instruction en charge des mineurs, puis placé en détention préventive à la prison centrale de cette localité. Les faits se seraient produits, le dimanche 22 janvier dernier, au domicile familial, sis au quartier

Château, dans le premier arrondissement de la ville du Grand-Blanc. Ce jour-là, C-J. M. et sa petite cousine sont seuls à la maison, vide de tous les autres occupants. C'est dans un tel contexte que le jeune garçon, mu par on ne sait quel esprit maléfique, aurait entraîné la fillette dans la chambre, dans le sombre dessein d'abuser d'elle. Il parvient d'ailleurs à assouvir ses bas instincts sans difficulté, sa proie étant un être sans défense.

De retour à la maison, les parents se rendent très vite à l'évidence que la petite fille souffre, car elle se tord de douleurs.

Pour en avoir le cœur net, l'une des femmes avisées de la famille inspecte minutieusement l'entrejambe d'E. E. G. Elle découvre



Photo : L'Union

Le parquet de Lambaréné où l'ado doit être présenté.

avec horreur que la fillette a été violée. Grâce à un interrogatoire mené avec beaucoup de tact, la gamine désigne son cousin C-J. M., comme étant son bourreau.

Bien qu'embarrassés par la situation susceptible de

mettre à mal l'harmonie familiale, une plainte est tout de même déposée par les parents auprès des éléments de la Police d'investigations judiciaires. Le même jour, les limiers procèdent à l'arrestation du mis en cause.

Lundi dernier, les Officiers de police judiciaire (OPJ) étaient encore dans l'attente des résultats des examens pratiqués sur la fillette. « *Le jeune garçon a apparemment eu un contact avec sa cousine par voie vaginale et anale. Mais nous préférons que ces faits soient attestés par un expert en gynécologie, avant de boucler la procédure, au sortir de laquelle nous allons présenter le présumé violeur au procureur de la République* », indique une source proche de ce dossier.

Aujourd'hui, vendredi, est donc jour de déferrement de C-J. M., qui attend la date de son jugement à la prison centrale.

Dans le monde...

* Etats-Unis/Texas : ultimes recours en justice d'un condamné à mort
Un condamné à mort au Texas a lancé d'ultimes recours en justice avant son exécution prévue hier, ses avocats affirmant que son procès avait été entaché d'irrégularités et de racisme.

Terry Edwards, un Noir de 43 ans, devait recevoir une injection létale à 18H00 (01H00 ce vendredi au Gabon) dans sa prison de cet Etat qui détient la palme des exécutions aux Etats-Unis. Il avait été condamné avec son cousin et complice Kirk Edwards pour le meurtre en 2002 de deux employés d'une sandwicherie Subway dans la ville de Dallas. Les deux malfaiteurs étaient également repartis avec le fonds de caisse d'environ 3 000 dollars (1,8 million de francs).

*Etats-Unis/Swansea : une jeune femme de 25 ans interpellée après avoir volé 31 boîtes de préservatifs

LES employés d'un supermarché à Swansea, près de Saint-Louis, aux Etats-Unis, ont surpris une jeune femme de 25 ans en train de voler 31 boîtes de préservatifs pour une valeur totale de 300 dollars. Lorsque les policiers sont arrivés sur les lieux, ils ont trouvé la suspecte qui sortait du magasin. Prise en flagrant délit, elle a lâché son butin et a pris la fuite en courant, avant d'être rapidement rattrapée par les agents. Elle a été interpellée et placée en garde à vue. Elle n'a pas souhaité s'expliquer sur la motivation de son vol... du moins dans une telle quantité. Sa caution a été fixée à 50.000 dollars.

Rassemblées par AEE

Faux et usage de faux/Trafic de pièces d'identité gabonaise
Deux ressortissants maliens écroués à Lambaréné

Photo : E-MM



Photo : E-MM

Traoré Zoumana et Amadou Djarafo ont été interpellés par la gendarmerie de Bifoun, pour trafic de pièces d'identité gabonaise.

ments d'état civil gabonais en sa possession ont été obtenus à travers un réseau établi à Libreville. Coût de la transaction : 350 000 francs.

Ce même lundi, les enquêteurs procèdent, dans la capitale, à l'interpellation de deux autres Maliens, Amadou Djarafo et Traoré Zoumana. Plusieurs récépissés et autres permis de conduire d'authenticité douteuse sont trouvés en perquisitionnant leurs domiciles.

Les trois individus ont été déférés devant le parquet de Lambaréné, le mardi 23 janvier dernier. Plus chanceux, le joueur de football a été, blanchi.

SCOM

Libreville/Gabon

LES agents de la brigade de gendarmerie de Bifoun, le chef-lieu du district de Bifoun-Abanga, ont procédé à l'arrestation de deux présumés faussaires, le lundi 23 janvier dernier. Il s'agit des nommés Amadou Djarafo, 68 ans, et Traoré Zoumana, la vingtaine révolue chacun, tous Maliens. Il leur est précisément reproché d'avoir mis en place un réseau de délivrance de pièces d'identité gabonaise, établies sur la base d'informations tout aussi fausses.

Les deux Ouest-africains ont été déférés, le lendemain de leur arrestation, devant le procureur de Lambaréné, qui les a écroués à la maison d'arrêt du chef-lieu du



Photo : E-MM

Une vue partielle des pièces d'état civil gabonaises dont les deux Maliens ont fait de leur production un juteux business.

Moyen-Ogooué.

Tout commence par un contrôle de routine effectué par les Officiers de police judiciaire (OPJ) en faction au poste de gendarmerie de Bifoun. Cette matinée du 23 janvier, en effet, les pandores interpellent un véhicule de transport en commun, à bord duquel se trouve un certain C. M., Malien de 21 ans, évoluant dans un club de football du championnat de deuxième division gabonaise. Lors du contrôle des identités des passagers, ce dernier présente des documents gabonais, alors même que son accent indique qu'il serait originaire d'Afrique de l'Ouest.

Soumis à un interrogatoire plus poussé, le jeune footballeur, qui revient de Mouila, chef-lieu de province de la Ngounié, finit par avouer : les faux docu-

